

poursuites en justice. Je ne suis pas certain, mais je pense que c'est le cas. La seule cause qui se soit produite est celle dont la Commission est saisie à l'heure actuelle et dans laquelle un autre facteur entre peut-être en jeu. Je ne voudrais pas préjuger de cette affaire; je cherche simplement à la faire reconnaître.

Je dois dire que l'amendement rédigé par le ministre et ses auxiliaires est bien supérieur à celui que j'avais proposé au comité de la banque et du commerce. Toutefois, pour employer un mot qui figure dans la mesure à l'étude, je ne me décrie pas moi-même quand j'affirme cela, car je n'ai pas reçu l'aide technique qu'a reçue le ministre sur cette question. J'ai étudié attentivement cet amendement et, même s'il serait facile d'y trouver des lacunes, comme dans presque toutes les lois, je crois que dans l'ensemble il atteint le but que nous visions au comité. Il évite les écueils que de l'avis du ministre, comportait la façon dont nous nous y étions pris, au comité, pour atteindre ce but en tentant d'obtenir ce que nous cherchions au comité.

Je me réjouis, comme tous mes honorables amis du comité, j'en suis sûr, que le gouvernement ait jugé bon d'agir dès maintenant au lieu d'attendre ce qui se produira dans cette cause devant la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, car je suis d'avis, comme l'a déclaré l'honorable député de Burnaby-Richmond, que nous devons, non seulement parer à l'immédiat, mais prévoir les événements d'aussi loin que nous le pouvons, par suite des difficultés très graves qui se posent pour notre commerce d'exportation, des difficultés comme nous n'en avions pas connu depuis la guerre. L'économie mondiale est passée d'un état de pénurie à ce qu'on pourrait appeler un état de surabondance de denrées dans bien des domaines. Je pense aussi que les méthodes commerciales, non seulement de l'Union soviétique et de la Chine communiste, mais de bien d'autres pays en plus des pays communistes, subissent des changements profonds qui vont rendre nos problèmes encore bien plus difficiles.

Nous aurons besoin de toute l'ingéniosité et de toute l'habileté possibles si nous voulons conserver le rang qu'il nous faut occuper dans le domaine de l'exportation pour maintenir le niveau de vie des Canadiens. Si cet amendement est adopté,—et il le sera sûrement,—ce sera une chose que nous, membres du Parlement,—non pas seulement d'un côté ou de l'autre, mais tous ensemble,—aurons accomplie de façon à prendre les mesures législatives voulues afin de faire face à un

problème très pressant et très grave pour l'avenir de notre pays.

Nous avons entendu les observations des organismes qui ont comparu devant nous et qui représentaient trois des plus importantes industries d'exportation fonctionnant, pour ainsi dire, à titre privé. Je veux parler des industries de la pêche et de la forêt, et de l'extraction des métaux. Le député de Burnaby-Richmond a souligné leur importance pour la Colombie-Britannique. Naturellement, elles revêtent de l'importance pour cette province qui, après Terre-Neuve, tire de l'exportation une plus grande partie de son revenu que ne le fait toute autre province. Évidemment, Terre-Neuve doit exporter tout ce qu'elle produit, sauf ce qui se consomme dans la province elle-même, parce que la population du continent canadien n'a pas encore appris à acheter et à utiliser nos produits. Pour celui qui s'intéresse vraiment au commerce d'exportation,—et quel serait le Canadien à l'esprit alerte qui ne le ferait pas,—son importance est claire. Où serait donc l'Ontario sans ses moulins à papier, ses mines et ses autres industries d'exportation?

Je relève avec plaisir dans l'amendement proposé par le ministre une lacune qui serait peut-être pour certains un sujet de doléance, mais pas pour moi. J'ai remarqué, en effet, que l'alinéa d), du paragraphe 5 envisagé déclare:

...a diminué ou peut diminuer indûment la concurrence.

Il ne dit pas "a diminué ou peut diminuer indûment les approvisionnements". Je suis très satisfait que le ministre ait omis ce terme et j'espère qu'il l'a fait à dessein. Il peut arriver que l'intérêt bien compris du Canada, et même l'intérêt à longue portée des consommateurs canadiens, demande que nous nous passions pendant un certain temps de quelque chose, afin de pouvoir conserver un marché d'exportation dont la perte aurait pour effet de réduire le niveau général de vie et peut-être de priver de leur gagne-pain un grand nombre de Canadiens.

Je suis sûr que l'amendement présentera, comme toute chose humaine, certaines difficultés, mais il me semble en somme,—je voudrais pouvoir en dire autant de l'ensemble de la mesure, mais malheureusement, cela m'est impossible,—que dans le cas présent, aiguillonné par les instances des Canadiens en dehors du Parlement, de même que celles de membres de l'opposition et du député de Burnaby-Richmond, le gouvernement a fait un bon travail.

M. Howard: J'hésite à jouer le rôle de rabat-joie à un moment aussi émouvant, mais je demande encore au ministre d'envisager la possibilité de remettre à plus tard cette proposition.